

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 6 juin 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Michel Morin

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet  
Mme Francine Blain, assistant-trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Claude Lacasse  
M. Sylvain Tousignant  
M. Raymond Champagne, trésorier

---

**CE-2007-544-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2007-545-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2007-546-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
EXÉCUTIF DU 30 MAI 2007**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 30 mai 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2007-547-DEC      DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission des sports, loisirs et de la culture du 25 avril 2007.
- 

**CE-2007-548-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR LA RÉALISATION DU SITE INTERNET  
DE LA VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les services professionnels pour la réalisation du site internet de la Ville de Terrebonne (SOU-2007-31);

ATTENDU QU'une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 16 mai 2007, à savoir :

Cyber Génération

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 21,8 à la firme Cyber Génération, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Cyber Génération ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **CYBER GÉNÉRATION**, datée du 24 avril 2007, pour les services professionnels pour la réalisation du site internet de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 56 975\$ (t.t.c.). À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéros 2007-0162 et 2007-0163 émis par le trésorier sont joints à la présente.

Que le transfert budgétaire soumis par le trésorier, au montant de 45 000\$, des postes budgétaires numéros 1-02-130-00-999 et 1-02-115-00-342 au poste budgétaire numéro 1-02-115-00-344, soit accepté.

---

**CE-2007-549-REC      PROTOCOLE DE GESTION / COMPLEXE  
AQUATIQUE ET GYMNIQUE**

ATTENDU la construction du Complexe aquatique et gymnique sur le boulevard des Entreprises ;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier la gestion de cet immeuble à une corporation à but non lucratif, soit Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature d'un protocole de gestion pour le Complexe aquatique et gymnique entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. Une copie du projet de protocole est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2007-550-DEC      OFFRE DE SERVICES / ACHAT ET  
INSTALLATION D'UNE STATION DE NIVEAU  
D'EAU DE TYPE TÉLÉMÉTRIQUE**

ATTENDU l'approbation de la nouvelle initiative Dir. gén. 3 lors de l'étude budgétaire portant sur l'installation d'une station de niveau d'eau de type télémétrique à la rue Després à Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, d'accepter l'offre de services de la firme Hydro Météo pour l'achat et l'installation d'une station de niveau d'eau de type télémétrique, le tout pour un montant n'excédant pas 6 800\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0160 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-551-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /  
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 5 290 372,95\$ préparée le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**CE-2007-552-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 3 809 105,66\$ préparée le 31 mai 2007.

---

**CE-2007-553-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 313 /  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET  
D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE /  
PROJET DOMICILIAIRE « ORÉE DU LAC »**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure ont été réalisés par un promoteur dans les rues du projet domiciliaire « Orée du Lac » ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'aménagement du lac dans le projet domiciliaire « Orée du Lac » et de la piste cyclable entre la rue de Compostelle et le boulevard Carmel ;

ATTENDU l'estimé du coût des travaux au montant de 544 100\$ soumis par la Direction de l'entretien du territoire devant constituer l'annexe A du règlement d'emprunt ;

ATTENDU le plan des bénéficiaires des travaux identifiés comme annexe B dudit règlement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (313) pour l'aménagement paysager du lac dans le projet domiciliaire « Orée du Lac » et de la piste cyclable entre la rue de Compostelle et le boulevard Carmel.

Qu'un plan de communication soit mis en place afin d'informer les citoyens du secteur de la planification des travaux d'aménagement, incluant la pose d'un panneau illustrant le secteur une fois les travaux réalisés.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

---

M. DANIEL BÉLEC QUITTE LA RÉUNION.

---

**CE-2007-554-DEC      NOMINATION / DIRECTEUR ADJOINT AUX  
UNITÉS AUXILIAIRES / DIRECTION DE LA  
POLICE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer M. Marc Brisson à titre de directeur adjoint à la division des unités auxiliaires à la Direction de la police, à compter du 27 mai 2007, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Brisson soit fixé à l'échelon 3 de la classe 10, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2007-555-DEC      NOMINATION      /      COORDONNATEUR  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / SERVICE  
DÉVELOPPEMENT      ÉCONOMIQUE      /  
DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnateur développement économique à la Direction générale ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Sébastien Bertrand ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de nommer M. Sébastien Bertrand à titre de coordonnateur développement économique à la Direction générale, à compter du 18 juin 2007, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Bertrand soit fixé à l'échelon 1 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2007-556-DEC      NOMINATION / OUVRIER DE PARCS /  
SERVICE DES PARCS ET ESPACES VERTS /  
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU le désistement de M. Richard Morneau au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Pierre Archambault au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 11 juin 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2007-557-REC      RÈGLEMENT DU GRIEF 05-29 / SYNDICAT  
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SECTION LOCALE 1009 / PAIEMENT CONGÉ  
DE MALADIE**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, concernant le règlement du grief numéro 05-29 relativement au non-paiement du congé de maladie de M. François Dumais le 19 avril 2005 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro 05-29. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2007-558-REC      RÈGLEMENT DES GRIEFS 05-09 À 05-13, 05-21, 05-24 ET 05-46 / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1009 / DOSSIER DISCIPLINAIRE POUR ABSENTÉISME**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, concernant le règlement des griefs numéros 05-09, 05-10, 05-11, 05-12, 05-13, 05-21, 05-24 et 05-46 relativement au non-paiement de journées de maladie ainsi que l'application de mesures disciplinaires à M. Gérald Lebel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement des griefs numéros 05-09, 05-10, 05-11, 05-12, 05-13, 05-21, 05-24 et 05-46. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2007-559-DEC      AUTORISATION DE SIGNATURE / FIN D'EMPLOI / DOSSIER 70606**

ATTENDU les conditions et modalités convenues avec l'employé cadre portant le numéro de dossier numéro 70606 pour fin d'emploi ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention à intervenir avec l'employé mentionné au dossier numéro 70606 concernant les conditions et modalités relatives à sa fin d'emploi.

Copie de la convention est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2007-560-DEC      ADDENDA / CONVENTION DE FIN D'EMPLOI ET PRÉRETRAITE / DOSSIER 70314**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'entente autorisée par la résolution du Conseil numéro 183-04-2007 dans le dossier numéro 70314 concernant les conditions et modalités relativement à une fin d'emploi et une préretraite ;

ATTENDU QUE le rapport présenté par le directeur des ressources humaines indique que l'article 2 de l'entente est modifié de façon à permettre à l'employé de quitter ses fonctions le 8 juin 2007 ;

ATTENDU QU'un addenda à la convention a été soumis aux membres du Comité exécutif et qu'il y a lieu d'en autoriser la signature ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un addenda à la convention avec l'employé cadre mentionné au dossier numéro 70314 concernant la fin des fonctions de cet employé au 8 juin 2007.

---

M. DANIEL BÉLEC RÉINTÈGRE LA RÉUNION.

---

**CE-2007-561-REC NOUVELLE STRUCTURE / CRÉATION D'UN  
POSTE DE CAPITAINE / DIRECTION DE  
L'INCENDIE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'organigramme de la Direction de l'incendie en créant un poste de capitaine à temps complet ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par le directeur des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif recommande au Conseil la création d'une fonction de capitaine à temps complet.

Que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'incendie tenant compte de cette modification et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à l'affichage dudit poste.

---

**CE-2007-562-DEC FEUX D'ARTIFICE / GOLF LE MIRAGE / 11 ET  
23 JUIN 2007**

ATTENDU les demandes de M. René Noël, directeur général du club de golf Le Mirage, datées du 4 et 5 juin 2007, afin d'obtenir l'approbation pour la tenue de feux d'artifice le 11 juin 2007, dans le cadre d'un tournoi pour le journal de Montréal et le 23 juin 2007, dans le cadre de la fête de la Saint-Jean-Baptiste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, d'autoriser le club de golf Le Mirage à tenir des feux d'artifice les 11 et 23 juin 2007, le tout, en respect des règles de sécurité émises par la Direction de l'incendie de Terrebonne.

Que les coûts inhérents aux services rendus par la Direction de l'incendie soient payés, le cas échéant, par le requérant.

---

**CE-2007-563-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / LOT 802 /  
COFFRAGE / COMPLEXE AQUATIQUE ET  
GYMNIQUE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 258-05-2006 acceptant la soumission de la compagnie Coffrage Alliance pour le coffrage du Complexe aquatique et gymnique (lot 802), pour un montant de 954 707,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU les résolutions du Comité exécutif numéros CE-2006-862-DEC et CE-2007-149-DEC acceptant des montants supplémentaires de 22 459,49\$ (taxes en sus) et de 95 748,36\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme Dessau-Soprin a présenté un avenant au contrat pour un montant de 6 957,21\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l'avenant au contrat émis par la firme Dessau-Soprin pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 6 957,21\$ (taxes en sus) à la compagnie Coffrage Alliance, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 177. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2006-0164 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-564-REC      TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / REPAVAGE  
SUR LA CÔTE DE TERREBONNE / AJOUT DE  
RÉFECTION DE FONDATION ET DE PAVAGE /  
40<sup>e</sup> AVENUE ET STATIONNEMENT**

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à la réfection de fondation et de pavage de la 40<sup>e</sup> Avenue et du stationnement du parc de la Rivière à même les fonds prévus au règlement numéro 327 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 327 doit être modifié pour prévoir ces travaux ;

ATTENDU QUE la modification demandée au règlement numéro 327 ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil la modification du règlement numéro 327 de façon à y ajouter dans ses objets la réfection de fondation et pavage de la 40<sup>e</sup> Avenue et le stationnement du parc de la Rivière et que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus dès que ledit règlement aura été modifié par résolution du Conseil.

---

**CE-2007-565-DEC      TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / REPAVAGE  
SUR CÔTE DE TERREBONNE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 523-10-2006 acceptant la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. pour des travaux de repavage du chemin de la côte de Terrebonne, pour un montant de 1 789 492,67\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir la réfection de fondation et de pavage de la 40<sup>e</sup> Avenue et du stationnement du parc de la Rivière selon la modification prévue au règlement numéro 327 pour ce faire ;

ATTENDU QUE la firme Nacev Consultants a présenté un avenant au contrat pour un montant de 85 489,85\$ (t.t.c.) pour réaliser les travaux mentionnés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l'avenant au contrat émis par la firme Nacev Consultants pour des

travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 85 489,85\$ (t.t.c.) à la compagnie Asphalte Desjardins inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 327. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0169 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-566-REC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS  
/ PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR  
LA CONSTRUCTION DE LA RUE DES  
MIGRATEURS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la construction de la rue des Migrateurs ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 mai 2007, à savoir:

Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.  
BPR-Triax, société d'ingénierie inc.  
Le Groupe-Conseil Génipur inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 2,97 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., un pointage de 2,44 à la firme BPR-Triax, société d'ingénierie inc., et le Groupe-Conseil Génipur inc. ne s'est pas qualifié, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la construction de la rue des Migrateurs, pour un montant de 427 312,50\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds des règlements d'emprunt numéros 343 et 370.

Que la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. soit autorisée à déposer les plans et devis au Ministère de l'environnement pour fins d'approbation.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation des règlements 343 et 370 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2007-567-DEC      BÂTIMENT VÉTUSTE ET PARTIELLEMENT  
DÉTRUIT / 1320, RUE ARZÉLIE / MANDAT /  
REQUÊTE EN DÉMOLITION**

ATTENDU QUE le bâtiment érigé au 1320, rue Arzélie est abandonné depuis au moins quinze (15) ans ;



ATTENDU QUE plusieurs avis de correction ont été émis au propriétaire afin de sécuriser les lieux ;

ATTENDU QUE le service de prévention juge que le bâtiment est dangereux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, de mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés pour prendre les recours en démolition prévus aux articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin que la Ville soit autorisée à procéder à la démolition du bâtiment situé au 1320, rue Arzélie (secteur La Plaine).

---

**CE-2007-568-DEC      OFFRE DE SERVICES / ASSISTANCE  
ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne préconise que les nouveaux projets de développement s'intègrent de façon optimale au cadre bâti existant ou en devenir ;

ATTENDU QU'il est souhaitable que la Ville accompagne les promoteurs dans l'élaboration de concepts architecturaux novateurs ;

ATTENDU la nouvelle initiative no Amé ter 7 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter l'offre de services du Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc (GGBB), datée du 5 mars 2007, pour une assistance architecturale auprès des promoteurs, le tout pour un montant n'excédant pas 18 000\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-611-00-411. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0168 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire no 2007-0167 soumis par l'assistant-trésorier, au montant de 18 000\$, du poste budgétaire numéro 02-130-00-999 au poste budgétaire numéro 02-611-00-411, soit accepté.

---

**CE-2007-569-DEC      MANDAT / REQUÊTE EN INJONCTION /  
REMISE EN ÉTAT / BÂTIMENT SITUÉ AU 2352,  
RUE DE L'HÉMÉROCALLE**

ATTENDU le projet de requête introductive d'instance en injonction interlocutoire provisoire, injonction interlocutoire et injonction permanente présentée à l'encontre du propriétaire du 2352, rue de l'Hémérocalle, secteur La Plaine, le tout suivant les articles 227 et 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du dossier présenté par M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater les procureurs à cette fin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, de mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés pour prendre une requête en injonction afin d'obliger le propriétaire du 2352, rue de l'Hémérocalle, à remettre en état son immeuble, le tout suivant les conclusions décrites à

ladite requête jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2007-570-REC      BOULEVARD MARCEL-THERRIEN**

ATTENDU le rapport présenté à l'effet de nommer le lien routier entre la montée des Pionniers et la rue Lucille-Teasdale comme étant le « boulevard Marcel-Therrien » ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance des motifs exposés à cet égard ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil de nommer le lien routier entre la montée des Pionniers et la rue Lucille-Teasdale comme étant le « boulevard Marcel-Therrien ».

---

**CE-2007-571-DEC      TOURNAGE D'UNE PUBLICITÉ TIM HORTONS  
/ 203, RUE SAINTE-MARIE**

ATTENDU la demande pour le tournage d'une publicité Tim Hortons au 203, rue Sainte-Marie, au coin de la rue Saint-François-Xavier, le jeudi 14 juin 2007 de 6h à 11h ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Marc-André Fullum ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le tournage d'une publicité Tim Hortons au 203, rue Sainte-Marie, au coin de la rue Saint-François-Xavier, le jeudi 14 juin 2007 de 6h à 11h.

Que la location de la moitié du stationnement situé au coin des rues Sainte-Marie et Saint-Pierre soit autorisée, et ce, au coût de 500\$.

Que tous les frais engagés par la Ville de Terrebonne relatifs à cette autorisation soient remboursés.

---

**CE-2007-572-DEC      RANDONNÉE MÉLI-VÉLO / GPAT / 10 JUIN  
2007**

ATTENDU la demande du Groupe Plein Air Terrebonne pour tenir une randonnée familiale à vélo (Méli-Vélo), le dimanche 10 juin 2007, de 6 h 30 à 16 h ;

ATTENDU QUE les activités débuteront par les inscriptions et le départ suivra sur le boulevard des Braves jusqu'à la rue Saint-Louis, face à l'église, et que la randonnée se terminera à l'Île-des-Moulins accompagnée de restauration et activités ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Groupe Plein Air Terrebonne à tenir une randonnée familiale à vélo (Méli-Vélo), le dimanche 10 juin 2007, de 6 h 30 à 16 h, selon le trajet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

- 1) **Musique**  
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans les différents sites pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.
- 2) **Stationnement**  
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 3) **Banderoles**  
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 4) **Produits comestibles**  
La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.
- 5) **Surveillance policière**  
Les rues empruntées seront sous la surveillance policière pour le passage des cyclistes.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2007-573-DEC      VENTE DE GARAGE / CPE CONTACT JARDIN  
SOLEIL / 9 JUIN 2007**

ATTENDU la demande du CPE Contact Jardin-Soleil pour tenir une vente de garage dans le stationnement du IGA situé au 5671, boulevard Laurier (secteur La Plaine), le samedi 9 juin 2007, de 8 h à 16 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le CPE Contact Jardin-Soleil à tenir une vente de garage dans le stationnement du IGA situé au 5671, boulevard Laurier (secteur La Plaine), le samedi 9 juin 2007, de 8 h à 16 h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

- 1) **Musique**  
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.
- 2) **Stationnement**  
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 3) **Produits comestibles**  
La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2007-574-REC      PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / RENCONTRE DU 24 MAI 2007**

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité d'analyse concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 24 mai 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Association Moto-Tourisme de Terrebonne</b> 25 <sup>e</sup> anniversaire	1 000
<b>Art Partage</b> 1 <sup>er</sup> Festival de la relève en cinéma numérique	3 000
<b>Le Chez-Nous du communautaire des Moulins</b> projet d'implantation d'une épicerie économique	3 500
<b>Hébergement d'urgence Lanaudière</b> installation d'un système de climatisation	2 393
<b>Club de soccer Terrebonne</b> tournoi provincial de soccer de Terrebonne	3 000
<b>Je vis et j'en ai le droit</b> balle molle pour personnes handicapées	1 444
<b>Les répits de Gaby</b> camp de jour pour enfants handicapés	30% jusqu'à concurrence de 850\$

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0166 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-575-REC      POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX OPÉRATIONS**

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 10\$ ou 7\$ par joueur résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2006 ;

ATTENDU QUE s'ajoute, le cas échéant, un montant supplémentaire de 15% pour l'atteinte d'objectifs pré-établis ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1.	Association de baseball mineur de La Plaine 94 participants résidants (red circle)	3 654,00\$
2.	Association de baseball mineur de Terrebonne 223 participants résidants (red circle)	10 909,89\$
3.	Regroupement de balle molle mineure de Terrebonne 38 participants résidants (red circle)	2 826,09\$
4.	Association de basket ball du coin dynamique 96 participants résidants plus 15%	552,00\$
5.	Association du hockey mineur de Terrebonne 638 participants résidants plus 15%	7 337,00\$
6.	Club de judo Terrebonne 30 participants résidants plus 15%	500,00\$
7.	École de Tae Kwon do intégral de Terrebonne 88 participants résidants plus 15%	1 012,00\$
8.	Club de soccer La Plaine 676 participants résidants plus 15%	7 774,00\$
9.	Club de soccer Terrebonne 2 242 participants résidants plus 15%	25 783,00\$
10.	27 <sup>e</sup> Groupe scout Lachenaie 11 participants résidants plus 15%	500,00\$

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0165 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-576-DEC      SOUMISSION / LOCATION D'AUTOBUS POUR SORTIES ESTIVALES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location d'autobus pour les sorties estivales (SOU-2007-60);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mai 2007 à 11 h 01, à savoir :

Les Autobus Lachenaie (Groupe Gaudreault)	31 906,00\$
Autobus R & M inc.	32 532,73\$
Autobus Terremont Itée	36 999,57\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Autobus Lachenaie (Groupe Gaudreault) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 mai 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES AUTOBUS LACHENAIE (GROUPE GAUDREAU)**, datée du 25 mai 2007, pour la location d'autobus pour les sorties estivales, le tout pour un montant de 31 906\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0159 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-577-REC      SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES PARCS /  
LOT NUMÉRO 3 / PARC DU HAVRE/ PARC  
RENÉ-SAUVAGEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement du parc du Havre et d'une aire de jeux au parc René-Sauvageau ;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mai 2007, à savoir ;

Transport & Excavation Mascouche	388 243,60\$
Bucaro	394 116,02\$
Les Constructions Percan	398 652,88\$
Valgeau inc.	400 762,51\$
Aménagement Pavatech	402 430,16\$
Pavage des Moulins inc.	403 692,70\$
Paysagiste S. Forget inc.	404 107,81\$
Carlenri Paysagiste	405 688,48\$
Groupe EBI (Les Entreprises Berthier inc.)	414 320,07\$
Les Entreprises Ventec inc.	457 114,41\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder le contrat pour l'aménagement du parc du Havre seulement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE** pour l'aménagement du parc du Havre seulement, pour un montant de 310 498,36\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 356.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 356 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2007-578-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17 h.

---

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire